



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

ID : 070-217001205-20220905-20220966-DE



Séance du 05 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 23 août 2022

Date affichage : 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le cinq septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD – Y. TESTON – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – M. STEVENOT – M. FAIVRE – M. HEQUET – P.E. PHEULPIN

Pouvoirs : T. SEGUIN a donné pouvoir à S. LAMBERT – S. TETOT a donné pouvoir à B. PY – G. SALVI a donné pouvoir à P. PARISOT – B. GRANDJEAN a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – A. IPPONICH a donné pouvoir à M. HEQUET

Excusée : A. BOFFY

Absent : Q. COUVREUR

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2022/09/66

Vente des parcelles F268 – F269 et F270

Madame le Maire expose que suite à une demande d'acquisition de Mme VENERITO des parcelles susvisées, il est proposé de les vendre comme suit :

- parcelle F268 de 31a 80ca au prix de 954 €
 - parcelle F 269 de 60a 17ca au prix de 1 805 €
 - parcelle F270 de 30a 71ca au prix de 921 €
- Soit un total de 3 680 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à vendre les parcelles F268, F269 et F270 au prix ci-dessus
 - AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
-
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE